



COMMUNE DE PLACEY

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SECURITE ROUTIERE DU 30 AVRIL 2026

Présents : Camélia HORAICHI, Gaëlle BOURGEOIS, Elodie MAIELLO, Ludovic ELLENA, Frédéric REIGNEY

Gaëlle BOURGEOIS, présidente de la commission ouvre la séance à 18h30.

La commission recense les différents problèmes liés à la sécurité routière :

- 1/ Vitesse excessive aux entrées de village
- 2/ Vitesse excessive entre les deux plateaux
- 3/ Mise en danger des enfants lors de la présence du bus scolaire en stationnement sur le plateau
- 4/ Virage de l'intersection de la rue du centre avec un déport quasi systématique des véhicules sur la voie de gauche

POINT 1 : A la relecture des relevés de vitesse effectués par le département en 2024, le problème s'avère être plus aigu à l'entrée nord de la commune (coté déchèterie). La possibilité de la mise en place d'un feu tricolore est évoqué au niveau de l'intersection avec le chemin des craies. Cette solution va être étudiée.

POINT 2 : la proximité des deux dispositifs déjà en place (plateau et écluse) rend l'aménagement d'un troisième dispositif très problématique. La programmation de contrôles de vitesse par les forces de gendarmerie reste une solution efficace mais transitoire, elle sera demandée.

POINT 3 : Lorsque le bus est stationné et que les enfants descendent, certains d'entre eux traversent immédiatement devant ou derrière le bus sans attendre son départ. Ceci met en danger les enfants, surtout en période hivernale quand la visibilité est réduite. La commission propose de faire un rappel aux bonnes conduites, en rappelant aux enfants qu'il est interdit de traverser tant que le bus stationne sur le plateau. D'autre part la commission propose l'installation de feux oranges clignotants qui se déclencheraient dans les deux sens de circulation, quand le bus stationne.

POINT 4 : Cette problématique pourrait être atténuée par un traçage central, délimitant les deux voies de circulation. Une réflexion sur le régime de priorité est engagée, elle doit être accompagnée par le service du STA. La mise en place d'une limitation à 30km/H sur l'ensemble de la commune est proposée et sera étudiée.

La commission évoque également la possibilité de limiter la vitesse sur le chemin menant à Audeux en le classant comme zone partagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35